Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 029-212902894-20251127-2025_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 9

Nombre de Membres présents : 6
Nombre de procurations : 0
Nombre de suffrages exprimés : 6
Vote pour : 6
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 20/11/2025

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, LE MENN Jean, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, COULOMB Yannig.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES) : CAMUS Jean-Michel, CONGARD Laurent, AUFFRET Arthur.

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : STROMBONI Paule.

DELIBERATION N° 2025-19

OBJET : CONTRATS D'ASURANCES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler les contrats d'assurance de la commune hors celui de l'assurance statutaire qui fera l'objet d'une autre délibération.

Sont concernés les contrats suivants : assurance responsabilité défense pénale et recours – assurance juridique de la collectivité – protection fonctionnelle des élus – assurance dommages aux biens – assurance auto collaborateurs – assurance dommage aux véhicules et matériels. Ces contrats prendraient effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de GROUPAMA détaillée comme suit :

- MULTIRISQUES : 3 782.49 € TTC annuels
- MISSION COLLABORATEURS ET ADMINISTRATEURS : 610.80 € TTC annuels
- ASSURANCE TRACTEUR : 544.50 € TTC annuels
- ASSURANCE PARC MATERIEL TRACTEUR : 485.41 € TTC annuels
- ASSURANCE TONDEUSE : 172.94 € TTC annuels.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de GROUPAMA pour un montant annuel de 5 596.14 € TTC avec effet au 01/01/2026 pour une durée de 4 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)